

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 janvier 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier de classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'impasse Bel Air, chemin rural à Albigny sur Saône.

Par délibération en date du 25 mai 1981, le conseil de communauté a décidé le principe du transfert immédiat des chemins ruraux qui, du fait de leur utilisation, ont perdu leur vocation primitive de desserte rurale pour prendre un caractère urbain.

L'impasse Bel Air, qui se situe au coeur du centre-ville et dessert des habitations, prend son origine montée Bel Air et a une longueur de 24 mètres pour une largeur moyenne de 2,50 mètres.

En vue de la mise en oeuvre dudit principe, il est donc nécessaire que soit classée l'impasse Bel Air, chemin rural, dans le domaine public de voirie communautaire.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 2 juillet 1998, j'ai prescrit, par un arrêté en date du 1er octobre 1998, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 2 au 16 novembre 1998 inclus.

Aucune observation n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier de classement ;

Vu sa délibération en date du 25 mai 1981 ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 2 juillet 1998 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 1er octobre 1998 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 2 au 16 novembre 1998 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'impasse Bel Air, chemin rural à Albigny sur Saône.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, au profit de la Communauté urbaine, de l'impasse Bel Air, chemin rural à Albigny sur Saône.

Et ont signé les membres présents,

pour extrait conforme,
le président,
pour le président,